

WEBDOCUMENTAIRE  
SUR LES INÉGALITÉS  
ET LES DISCRIMINATIONS

Dossier  
d'accompagnement  
pédagogique

---

# « Liberté, inégalités ?, fraternité »

---

---

# Sommaire

---

3	Introduction
4	Repères pour enseigner
18	Éclairages pédagogiques : proposition de séquence
22	Bibliographie
23	Sitographie

---

# Introduction

---

« Liberté, Égalité, Fraternité ». Ces trois mots incarnent l’imaginaire républicain. Bien qu’elle soit le fruit d’un héritage ancien, la devise républicaine française n’a pas toujours été gravée sur les frontons des édifices publics. Si la Révolution française en a dessiné les premiers contours, il faut attendre la Constitution de 1958 pour que ces trois termes deviennent la devise de la République.

Bien qu’elle apparaisse en second dans la devise républicaine, archéologiquement nous pourrions placer l’Égalité en premier. En effet, c’est sur la revendication de l’égalité des droits politiques que les républicains ont forgé leur identité politique : c’est la première valeur dans l’ordre historique et social de la République.

Aujourd’hui encore, le débat sur l’Égalité – ou plutôt sur les inégalités – reste très prégnant sur la scène publique. Il trouve son origine dans le décalage existant entre le principe républicain d’égalité entre les individus et les inégalités persistantes. Il dépasse également la question des droits politiques et revêt de nombreuses facettes : inégalités de revenu, d’accès au logement, face à l’éducation, la formation ou à l’emploi...

Comment l’école pourrait-elle ne pas s’emparer de cette question ? En France, l’éducation a une place fondamentale dans le débat sur les inégalités. Elle est à la fois le lieu de la lutte contre les inégalités tout en étant l’un des lieux où elles sont à l’œuvre.

C’est aussi le lieu central de l’apprentissage de la citoyenneté par l’enseignement qu’elle dispense en visant l’acquisition d’une culture morale et civique, mais aussi par les opportunités offertes aux élèves de vivre et d’expérimenter l’engagement.

Comprendre et faire vivre la question des inégalités n’est pas chose aisée. Pour acquérir les clés de cette question complexe dans un monde complexe, cet enseignement ne peut s’envisager que de façon collective au sein d’une équipe éducative. Si l’histoire, l’enseignement moral et civique, les sciences sociales semblent naturellement les plus à même de s’emparer de cette thématique, l’EPS, la littérature, la philosophie, les sciences ont beaucoup à apporter pour éclairer les jeunes sur la complexité des enjeux sociaux liés aux inégalités.

Les objectifs de ce dossier d’accompagnement du webdocumentaire proposé par l’Observatoire des inégalités sont multiples :

- proposer aux professeurs des repères et des ressources pour aborder avec les élèves la complexité de la question des inégalités en conformité avec les instructions officielles ;
- développer, par le débat, l’acquisition d’un esprit critique, afin que les jeunes comprennent mieux les enjeux d’une réflexion sur les inégalités ;
- offrir des pistes permettant de mettre en œuvre des actions concrètes pour sensibiliser l’ensemble de la communauté éducative sur cette problématique.

Autant de pistes qui permettront d’avancer sur la question. Car les inégalités ne peuvent rester une simple fatalité pour notre société.

# Repères pour enseigner

## LA QUESTION DES INÉGALITÉS DANS LES TEXTES OFFICIELS

### LE PARCOURS CITOYEN

Le webdoc « LIBERTÉ, INÉGALITÉS ?, FRATERNITÉ » s'inscrit pleinement dans les recommandations officielles puisqu'il répond aux objectifs du parcours citoyen : « **De l'école au lycée**, le parcours citoyen s'adresse à des citoyens en devenir qui prennent conscience de leurs **droits**, de leurs **devoirs**, de leurs responsabilités. Adossé aux enseignements, en particulier l'enseignement moral et civique (EMC), l'éducation aux médias et à l'information (EMI), il concourt à la transmission des valeurs et principes de la République en abordant les grands champs de l'éducation à la citoyenneté : la laïcité, l'**égalité** entre les femmes et les hommes et le respect mutuel, la lutte contre toutes les formes de **discrimination**, la prévention et la lutte contre le **racisme** et l'**antisémitisme**, contre les **LGBTphobies**, l'éducation à l'environnement et au développement durable, la lutte contre le harcèlement ». Il fait suite aux apprentissages relatifs au domaine 3 du Socle commun de connaissances, de compétences et de culture, « **la formation de la personne et du citoyen** ».

### LES PROGRAMMES

#### EMC

*En seconde générale et technologique*

Le webdoc s'inscrit dans l'axe 1 « Des libertés pour la liberté » et notamment dans les domaines suivants : « Les **libertés** de l'individu : libertés individuelles, liberté de conscience, liberté d'expression, droit de propriété » ; « Les libertés collectives : le développement de la démocratie moderne ; l'extension du suffrage ; la naissance des droits sociaux ; l'**égalité femmes/hommes**. »

Dans l'axe 2, il peut être traité avec l'entrée : « Garantir les libertés, étendre les libertés : les libertés en débat » et le domaine « La reconnaissance des **différences**, la lutte contre les **discriminations** et la promotion du respect d'autrui : lutte contre le **racisme**, l'**antisémitisme**, la **xénophobie** ; lutte contre le **sexisme**, l'homophobie, la transphobie ; lutte contre les discriminations faites aux personnes porteuses d'un handicap », ainsi que « Les libertés économiques et les **droits sociaux** : accès aux droits et **protections sociales** ».

*En première générale et technologique*

Le webdoc peut permettre une entrée vers la problématique au programme : « Fondements et fragilité du lien social ». « Les fragilités liées aux transformations sociales : cadre de vie (métropolisation, assigmentation résidentielle, phénomène des quartiers), cellule familiale, institutions de socialisation (école, État, religion, organisations syndicales). Les fragilités liées aux mutations économiques : régions en crise, chômage, transformation du monde du travail, inégalités et expression du sentiment de déclassement. » L'axe 2 « Les recompositions du lien social » lui fait aussi écho : « La promotion de l'égalité entre les hommes et les femmes : orientation, formation, travail, emploi, salaire, représentation, reconnaissance », ainsi que « Les politiques publiques pour plus d'égalité et de citoyenneté : l'inclusion des personnes porteuses de handicap à l'école, au travail et dans la société ; les politiques d'aides et d'insertion professionnelle, les politiques sociales ».

## Français

*En seconde*

L'objet d'étude « La littérature d'idées et la presse du XIX<sup>e</sup> siècle au XXI<sup>e</sup> siècle » prend appui sur « un groupement de textes autour d'un débat d'idées, du XIX<sup>e</sup> au XXI<sup>e</sup>, au choix du professeur, par exemple sur les questions **éthiques, sociales** ou sur les questions esthétiques liées à la modernité permettant d'intégrer l'étude de la presse et des médias ». Ce groupement peut être complété par le webdocumentaire sur la question des inégalités sociales ou inégalités femmes-hommes, par exemple.

*En première*

La littérature d'idées permet de croiser des textes du XVI<sup>e</sup> siècle au XVIII<sup>e</sup> siècle et des textes contemporains sur la problématique de l'égalité femmes-hommes, par exemple.

## Histoire

*En seconde et première*

La **place** et le **rôle de la femme** tiennent une place importante dans le thème 4 « Dynamiques et ruptures dans les sociétés des XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles » et traversent tous les thèmes en première générale, en point d'ouverture ou dans les objectifs (« le refus du droit de vote des femmes » ; « l'évolution de la place des femmes » dans le thème 3, par exemple).

Plus largement, la notion d'égalité est, quant à elle, traitée en première technologique dans les thèmes 1 et 2 à travers la Révolution française et les changements sociétaux qu'elle induit.

## Sciences économiques et sociales

*En seconde*

Les programmes stipulent de traiter la question des relations entre le **diplôme**, l'**emploi** et le  **salaire** : « Comprendre que les chances d'accès aux formations diplômantes sont socialement différenciées », « Savoir qu'à niveau de diplôme égal, le salaire peut varier selon différents facteurs notamment l'expérience acquise, le type d'entreprise, le genre ». Il est aussi demandé de « Savoir illustrer le caractère différencié des **processus de socialisation** en fonction du milieu social, du genre ».

*En première*

En première générale, le webdoc permet une ouverture sur les processus de socialisation et la construction des identités sociales et peut engager la réflexion sur les questionnements suivants : « Comment la **socialisation** contribue-t-elle à expliquer les différences de comportement des individus ? », « Comment se construisent et évoluent les **liens sociaux** ? » Il s'agit en effet de montrer notamment que « les individus expérimentent et intériorisent des façons d'agir, de penser et d'anticiper l'avenir qui sont  **socialement situées** et qui sont à l'origine de différences de comportements, de préférences et d'**aspirations** ». Enfin, le webdocumentaire, conformément aux programmes, peut permettre d'amorcer une réflexion sur la question de la gestion des risques pour traiter l'objectif suivant : « Comprendre que l'exposition au **risque** et l'attitude face au risque (perception du risque, aversion au risque, conduites à risque) diffèrent selon les individus, les **groupes sociaux** et les sociétés, et être capable de l'illustrer par des exemples. »

## Enseignement optionnel de santé et social de seconde générale et technologique

Le programme d'enseignement optionnel de santé et social de seconde générale et technologique propose les questionnements suivants : « Comment détermine-t-on la **décence d'un logement** ? Quelles sont les **difficultés de logement** rencontrées par la population ? » Ces questionnements sont traités dans le webdoc à travers l'entrée « Logement ».

## Sciences et techniques sanitaires et sociales en première ST2S

Le webdoc trouvera toute sa place en première ST2S avec le programme de sciences et techniques sanitaires et sociales puisqu'il s'agit de traiter des thématiques telles que l'inégalité en matière de santé selon les territoires et groupes sociaux, d'en saisir les déterminants.

**Droit et grands enjeux du monde contemporain en terminale L**

En terminale L, le webdoc permet de traiter l'enseignement « Droit et grands enjeux du monde contemporain » : il présente en effet, conformément aux instructions, « une approche concrète des situations juridiques » en traitant la problématique mentionnée : « **Égalité et lutte contre les discriminations** ».

**LES ENJEUX SOULEVÉS PAR LE WEBDOCUMENTAIRE****INÉGALITÉ, DISCRIMINATION****L'inégalité**

L'inégalité sociale est le résultat d'une distribution inégale entre les membres d'une société des ressources ou de pratiques qu'offre cette dernière. Les inégalités peuvent prendre différentes formes :

- économiques (salaire, capital, prestations sociales...);
- liées au travail (temps de travail, nature des contrats de travail...);
- scolaires (orientation...);
- face à l'accès à la santé, etc.

L'Observatoire des inégalités ouvre le débat en proposant la définition suivante : « On peut parler d'inégalités "quand une personne ou un groupe détient des ressources, exerce des pratiques ou a accès à des biens et services socialement hiérarchisés", sous-entendu "et qu'une partie des autres ne détient pas". »

Il précise dans son *Rapport sur les inégalités (2017)* :

« Ce qui pose problème dans nos sociétés, ce ne sont pas les inégalités tout court, mais les inégalités "injustes". On accepte très largement le principe des inégalités de revenus, de notes à l'école, et bien d'autres. Mais selon ses valeurs, on trouvera, par exemple, juste ou injuste un certain niveau de salaire et on s'accordera ou pas sur ce qui fonde les écarts.

Définir les inégalités est un travail politique qui met en jeu des valeurs, des rapports de force entre ceux qui estiment que tel ou tel écart constitue une inégalité ou pas. Tout n'est pas hiérarchisable, mais relativiser est aussi une façon pour les catégories favorisées d'entretenir une position de force. »

**La discrimination**

« Discrimination » signifie au sens propre « séparation, distinction, différenciation ». Dans son sens social, la discrimination est le fait de traiter différemment les individus selon des critères illégitimes et donc prohibés.

La France reconnaît vingt critères de discrimination. Ils sont inscrits à l'article 225-1 du Code pénal :

« Constitue une discrimination toute distinction opérée entre les personnes physiques sur le fondement de leur origine, de leur sexe, de leur situation de famille, de leur grossesse, de leur apparence physique, de la particulière vulnérabilité résultant de leur situation économique, apparente ou connue de son auteur, de leur patronyme, de leur lieu de résidence, de leur état de santé, de leur perte d'autonomie, de leur handicap, de leurs caractéristiques génétiques, de leurs mœurs, de leur orientation sexuelle, de leur identité de genre, de leur âge, de leurs opinions politiques, de leurs activités syndicales, de leur capacité à s'exprimer dans une langue autre que le français, de leur appartenance ou de leur non-appartenance, vraie ou supposée, à une ethnie, une Nation, une prétendue race ou une religion déterminée. »

Les discriminations sont dites « directes » lorsqu'une personne est traitée de manière moins favorable qu'une autre, à situation égale, sur la base d'un des motifs prohibés. Elles sont dites « indirectes » lorsqu'une disposition d'apparence neutre entraîne un désavantage effectif pour une catégorie de personnes.

L'origine ethnique demeure, en France, aujourd'hui, la principale source de discrimination. La discrimination raciale peut être – ou non – sous-tendue par une intention raciste dont la preuve est souvent difficile à établir, le mode discriminatoire pouvant prendre des formes particulièrement discrètes.

### **Un lien étroit**

Le lien entre inégalité et discrimination est mince : les discriminations produisent des inégalités mais les inégalités ne sont pas uniquement dues à des discriminations. En pratique, il est souvent difficile de démêler ce qui relève de la discrimination entre des individus du fait de certaines de leurs caractéristiques et ce qui relève des inégalités entre leurs milieux sociaux d'origine.

### **Les conséquences des inégalités**

Les conséquences des inégalités sont nombreuses. Outre le fait qu'elles sont un des freins au développement économique d'un pays, les inégalités sociales ont pour effet de développer de façon poignante et directe un fort sentiment d'injustice sociale.

Plus important encore, les inégalités au sein d'une société peuvent remettre en cause ses valeurs ainsi que l'intégrité de ses citoyens.

Mettre en avant les inégalités n'est pas suffisant pour définir les conditions du bon fonctionnement d'une société, et peut même conduire à un contresens. Une société égalitaire fondée sur la seule compétition (l'égalité des chances), même la plus équilibrée possible, n'est pas forcément une société où l'on vit bien. La coopération, le partage, le désintéret, la solidarité sont des valeurs qui, en tant que telles, contribuent à son fonctionnement harmonieux, au-delà de son caractère égalitaire ou non. Il faut donc non seulement se préoccuper de l'égalité entre les individus, mais aussi de la cohésion d'ensemble de la société, du respect de l'intérêt général.

### **FILLES ET GARÇONS SUR LE CHEMIN DE L'ÉGALITÉ**

Le Code de l'éducation rappelle que la transmission de la valeur d'égalité entre les filles et les garçons, les femmes et les hommes, se fait dès l'école primaire. Cette politique publique est une condition nécessaire pour que, progressivement, les stéréotypes s'estompent et que d'autres modèles de comportement se construisent sans discrimination sexiste ni violence. Elle a pour finalité la constitution d'une culture de l'égalité et du respect mutuel.

Ces valeurs découlent de la Constitution et des textes internationaux ratifiés par la France telle que la Convention des Nations unies sur « l'élimination de toutes les formes de discriminations à l'égard des femmes » du 18 décembre 1979. Elles se déclinent dans la Convention interministérielle pour l'égalité entre les filles et les garçons, les femmes et les hommes dans le système éducatif.

Si des progrès sont notables, la disparité des parcours scolaires comme la réussite et l'échec en matière d'insertion professionnelle demeurent des phénomènes nettement sexués. Ils influencent directement les inégalités de salaire et de déroulement de carrières entre femmes et hommes qui sont encore très présentes dans le monde professionnel. Lutter contre cette situation, c'est créer les conditions pour permettre à notre système éducatif d'assurer la réussite de chacune et de chacun dans la vie sociale et professionnelle.

Ainsi la question de l'égalité entre les femmes et les hommes a été déclarée « grande cause nationale » du quinquennat. Des mesures clés ont été définies pour transmettre et diffuser la culture de l'égalité :

- agir auprès de la communauté éducative ;
- **agir auprès des parents ;**
- agir auprès des élèves.

### **Des inégalités persistantes**

Malgré une prise de conscience de la société, les inégalités perdurent au niveau de l'emploi. Si de plus en plus de femmes font partie des cadres supérieurs, la parité femmes-hommes aux postes les plus élevés est encore loin d'être une réalité. Les femmes représentent 43,2 % des employés mais 4 % des artisans, commerçants et chefs d'entreprise (contre respectivement 12,6 et 9 % en ce qui concerne les hommes).

Les disparités demeurent également au niveau des salaires. En effet, l'écart de salaire, à poste et compétences égales, est encore de 10,5 %, entre femmes et hommes. C'est au moment de la retraite qu'il est encore plus prégnant : il atteint 39 % d'écart.

Une situation qui est accentuée par une forte proportion de temps partiels souvent contraints chez les femmes : 30,1 % des femmes sont à temps partiel.

La loi impose désormais aux entreprises de plus de 50 employés de publier leurs performances en la matière au regard de cinq critères, incluant cet écart des rémunérations et la parité en matière de promotion, sous peine de sanctions financières.

Globalement, les femmes sont plus touchées par la précarité et la pauvreté que les hommes. Elles représentent enfin 54 % des allocataires du RSA contre 46 % pour les hommes.

De nombreuses lois ont tenté de lutter contre ces inégalités, en affirmant tout d'abord le principe de l'égalité, puis en punissant les inégalités de traitement : droit de vote et d'éligibilité en 1944, droit de gérer ses biens propres et de travailler sans l'autorisation de l'époux en 1965, principe d'égalité salariale en 1972 puis 2006, principe d'égalité professionnelle en 1983 puis 2001, mixité des écoles publiques en 1975, etc.

Néanmoins, des inégalités socioéconomiques significatives entre femmes et hommes perdurent. Ces inégalités posent non seulement un problème de justice mais aussi d'efficacité économique. La situation est d'autant plus paradoxale, et choquante, que les parcours scolaires et universitaires des femmes n'ont cessé de s'améliorer, pour dépasser ceux des hommes.

La recherche d'égalité bute encore sur les attitudes et les rôles sociaux. En d'autres termes, les positions sociales des femmes et des hommes ne résultent pas uniquement de choix de vie individuels et rationnels, mais aussi, et très profondément, d'habitudes, de clichés, de traditions...

### **Stéréotypes, préjugés et inégalités entre les femmes et les hommes**

Un stéréotype est une image préconçue, une représentation simplifiée d'un individu ou d'un groupe humain. Il repose sur une croyance partagée relative aux attributs physiques, moraux et/ou comportementaux, censés caractériser ce ou ces individus. Le stéréotype remplit une fonction cognitive importante : face à l'abondance des informations qu'il reçoit, l'individu simplifie la réalité qui l'entoure, la catégorise et la classe.

Les préjugés résultent d'un même processus de catégorisation et de classification de l'humanité. Ils s'appuient sur des éléments subjectifs, souvent liés à des représentations stéréotypées, et croisent des données objectives telles que le physique, l'âge, le statut social, la religion, l'origine, etc. Un individu sera donc jugé sur la base de cette opinion s'appliquant, par amalgame, à l'ensemble des membres présumés de sa catégorie, celle-ci pouvant être constituée sur des critères multiples (riches, noirs, femmes, Belges, blonds...). Cette manière d'envisager les individus conduit à les évaluer, à leur prêter une appartenance au travers d'attributs réducteurs et erronés supposés définir un groupe, au lieu de créer un lien avec l'autre au regard de sa personnalité et de ses traits propres, physiques et moraux.

Les stéréotypes entre les filles et les garçons contribuent à freiner la marche vers l'égalité entre les femmes et les hommes et se rencontrent dans tous les domaines de la société.



#### *Au niveau éducatif*

L'éducation des enfants demeure une « affaire de femmes ». Bien que la loi d'égalité femme-homme de septembre 2013 encourage les pères à s'occuper des jeunes enfants (congé de paternité, congé parental d'éducation), les femmes restent majoritairement bénéficiaires des congés parentaux d'éducation.

Ainsi, 72 % des tâches domestiques sont réalisées par les femmes qui consacrent 3 h 26 min par jour au ménage, courses, soins aux enfants, etc., contre 2 h pour les hommes. À l'inverse, elles consacreront, par voie de conséquence, moins de temps que les hommes aux loisirs (lecture, promenade, télévision, etc.).

#### *Au niveau de la formation et de l'emploi*

Les femmes représentent 84,6 % du personnel des filières paramédicales et sociales et seulement 26,9 % des formations d'ingénieurs. Malgré leur meilleure réussite scolaire, – rappelons que les filles obtiennent 58 % des mentions très bien au baccalauréat, 64 % pour le brevet –, elles se retrouvent dans des filières moins sélectives et moins valorisées que les garçons. Les enquêtes montrent qu'en moyenne, et bien qu'ils n'en aient pas toujours conscience, les enseignants ont moins d'interactions avec les filles qu'avec les garçons (44 % contre 56 %).

Alors qu'elles sont plus nombreuses à être diplômées (42 % des femmes de 25 à 34 ans sont diplômées contre 34 % des hommes), les femmes sont moins nombreuses à avoir un emploi.

#### *Au niveau du sport et de la culture*

Les femmes pratiquent de plus en plus des activités sportives mais des écarts demeurent, notamment chez les plus jeunes : 37,5 % des licenciés d'une fédération sportive sont des femmes et 62,5 % des hommes. Les inégalités liées à la pratique sportive pour les femmes sont présentes à d'autres niveaux : accès à la pratique, aux compétitions et aux diverses disciplines sportives, place dans le sport de haut niveau, invisibilité ou présence conditionnelle dans les médias. Le choix du sport diffère, enfin, selon le sexe : les filles seront davantage portées à faire de la danse et les garçons du foot par exemple, bien que cela tende à évoluer.

Les filles investissent plus que les garçons les loisirs culturels. On retrouve toutefois un biais selon l'origine sociale : par exemple, 10 % des filles d'ouvriers contre 5,5 % des fils d'ouvriers pratiquent une activité artistique quotidienne à 17 ans, alors que ces taux deviennent paritaires chez les enfants de cadres (respectivement 14 % et 15,5 %).

#### *Violence sexuelle, violence sexiste*

L'outrage sexiste est une manifestation du sexisme, qui s'exprime par des comportements à connotation sexuelle ou sexiste, qui, quel que soit l'espace où il s'exprime ou les formes qu'il prend, porte atteinte à la dignité de la personne en raison de son caractère dégradant ou humiliant, et crée une situation intimidante, hostile ou offensante. Ces comportements n'ont pas besoin d'être répétés pour que l'infraction soit caractérisée.

Matériellement, il peut s'agir :

- de sifflements, de gestes et/ou de bruits obscènes, par exemple en suggérant ou en imitant un acte sexuel;
- de propositions sexuelles ou de questions intrusives sur la vie sexuelle;
- de commentaires dégradants sur le physique ou la tenue vestimentaire;
- de suivre une personne de manière insistante dans la rue.

Source : <https://stop-violences-femmes.gouv.fr/outrage-sexiste-668.html>

Une femme sur cinq a été victime de violences sexuelles et/ou harcèlement au travail. 14,5 % des femmes et 3,9 % des hommes seront victimes de violences sexuelles au cours de leur vie. Dans ce cadre, l'adoption de la loi du 3 août 2018 renforce la lutte contre les violences sexuelles et sexistes et la plateforme de signalement mise en place par le Gouvernement permet de dialoguer virtuellement avec un des trente-six policiers et gendarmes formés aux violences sexuelles et conjugales. L'enjeu : en finir avec ce que certains appellent la « culture du viol ».

Ce faisceau d'éléments suggère que pour les jeunes femmes et hommes, l'éventail des choix est singulièrement plus étroit dans les faits qu'il ne l'est en droit. C'est en particulier le cas pour les enfants des milieux populaires ou défavorisés. Que les invitations à fermer le champ du possible viennent de l'entourage familial, du milieu scolaire, de l'institution éducative elle-même ou de représentations stéréotypées formées dès la petite enfance, elles sont autant de limitations à l'exercice de la liberté individuelle, autant d'entraves à l'épanouissement, autant de facteurs d'inégalité.

### Quelques exemples d'idées reçues sur les filles et les garçons

#### *Les femmes et les médias*

En ce qu'ils peuvent contribuer à reproduire ou, au contraire, à neutraliser les stéréotypes et les préjugés sexistes, les médias ont une responsabilité spécifique dans le développement d'une culture égalitaire. Sans que cela soit nécessairement intentionnel, ils contribuent à assigner les femmes et les hommes dans des rôles nettement différenciés (par exemple hommes experts vs femmes témoins). Quels que soient le domaine et le support considérés, on constate des inégalités de représentation, tant qualitatives que quantitatives, avec entre autres conséquences l'invisibilité des femmes dans certains domaines de compétences. Pour autant, et en raison de leur influence, ces mêmes médias peuvent jouer un rôle positif dans l'évolution des stéréotypes de genre.

À titre d'exemple, d'après le CSA (rapport 2017), les hommes sont surreprésentés dans les publicités liées aux banques, aux assurances (59 % d'hommes) et aux voitures (64 %), alors que les femmes le sont dans celles liées aux parfums, vêtements (57 % de femmes) et produits médicaux (55 %). On peut également noter que les deux tiers des publicités présentant une sexualisation des personnages mettent en scène des femmes (67 % vs 33 %). À cet égard, le secteur de l'habillement et de la parfumerie et celui de l'automobile sont ceux qui ont le plus souvent recours à une représentation sexualisée des femmes (53 % pour le premier et 16 % pour le second). Cependant, de plus en plus de publicités prennent le contre-pied des clichés véhiculés jusqu'à présent : les hommes peuvent apparaître dans des publicités liées au cadre domestique par exemple (produits d'entretien, etc.).

#### *Le jouet, instrument d'inégalité...*

Le jouet est également révélateur de ces stéréotypes et mérite qu'on y prête attention :

« Ils mettent en scène et assignent aux enfants des rôles nettement différenciés et socialement hiérarchisés. L'important développement des licences commerciales (lorsqu'une marque commerciale autorise l'utilisation de son image dans la réalisation de jouets pour représenter une machine à laver ou une perceuse, par exemple) contribue directement à ce phénomène. Les licences d'exploitation sont d'ailleurs clairement différenciées pour les jouets destinés, par le marché, soit aux filles, soit aux garçons. Lorsque l'on sait l'importance du jeu dans la socialisation et la construction de l'identité chez l'enfant, cette différenciation/hiérarchisation peut produire des effets inégalitaires : accentuation de la socialisation différenciée des filles et des garçons ; préparation à des rôles sociaux inégalitaires, telle l'assignation à des traits et conduites différents (par exemple, docilité pour les filles, compétition pour les garçons) ; limitation des choix d'activités et, au-delà, du champ d'intérêt professionnel.

Les jouets faisant souvent l'objet de stratégies mondialisées, les alternatives commerciales au modèle dominant étant minoritaires, les tentatives de s'y opposer ne donnent que peu de résultats. Malgré tout, la délégation recommande la vigilance dans le choix d'acquisition des jouets par les structures en charge de la petite enfance et de l'éducation, la formation des professionnel-le-s intervenant dans la prescription et l'achat des jeux et jouets, ainsi que l'information du grand public. »

Source : Chantal Jouanno et Roland Courteau, « Rapport d'information » de la Délégation aux droits des femmes et à l'égalité du Sénat, décembre 2014.

### Éclairages historiques

L'égalité de droit et de traitement entre les filles et les garçons à l'école constitue une mission fondamentale pour l'Éducation nationale. L'introduction de la mixité dans le système éducatif français (dans les années 1970) laisse subsister encore bon nombre de disparités dans les parcours scolaires

des filles et des garçons. Le système éducatif demeure un acteur majeur dans l'éducation égalitaire nécessaire à l'épanouissement individuel des enfants et au progrès de la société.

Source : Réseau Canopé, « Dates clés pour l'égalité entre les filles et les garçons, les femmes et les hommes ».

En ligne : <https://cdn.reseau-canope.fr/archivage/valid/N-7035-8469.pdf>

## FOCUS SUR LA SCOLARISATION

**Prolongation de la scolarité obligatoire** : en 1882, la scolarité obligatoire ne concernait que les enfants de 6 à 13 ans. On passe à 14 ans en 1936, puis à 16 ans en 1959 (réforme Berthoin). Il est précisé alors : « L'instruction est obligatoire jusqu'à l'âge de 16 ans révolus pour les enfants des deux sexes, français et étrangers. »

**Le plan Langevin-Wallon (1947)** : élaboré dans le contexte de la Libération, le projet vise à démocratiser l'école afin de favoriser la réussite sociale de tous les enfants, quel que soit leur milieu social d'origine. Il prévoit une scolarité obligatoire jusqu'à 18 ans et un nombre maximum de 25 élèves par classe.

**La mixité** : autorisée en 1957 dans les écoles maternelles, la mixité s'est développée dans les classes au cours des années 1960 et est devenue obligatoire en 1975. Le collège unique a été mis en place la même année. Le but est d'accueillir dans un même type d'établissement tous les élèves de la 6<sup>e</sup> à la 3<sup>e</sup> et de leur offrir un enseignement identique.

**Objectif 80 %** : en 1901, 1 % d'une génération était titulaire du baccalauréat, 5 % au début des années 1950, 20 % en 1970, 30 % en 1985. Cette année-là, l'État lance l'objectif de mener 80 % d'une classe d'âge au niveau du baccalauréat. Le seuil de 60 % est atteint en 1995. Sur fond de controverses, le projet est abandonné en 2002.

**Signature de la « Convention pour l'égalité entre les filles et les garçons, les hommes et les femmes dans le système éducatif »** : le projet est notamment motivé par la persistance de stéréotypes constitués durant la scolarité, ayant une influence dans la vie future des citoyens (représentations concernant les métiers, par exemple).

## DIS-MOI D'OÙ TU VIENS ET JE TE DIRAI QUI TU SERAS...

### QUAND L'ORIGINE ETHNIQUE PEUT DEVENIR SOURCE D'INÉGALITÉ : LA SITUATION DE LA FRANCE

#### Le fait migratoire

Il convient tout d'abord de rappeler que les termes « immigré », « étranger » et « réfugié » ne sont pas synonymes. Le Haut Conseil à l'intégration (1989-2012), ainsi que l'Insee et l'Ined, emploient dans leurs enquêtes et le recensement, le terme « immigré » qui signifie « une personne née étrangère à l'étranger et résidant en France ». Les personnes qui sont nées françaises dans un pays étranger et qui vivent en France sont françaises et donc ne sont pas comptabilisées comme immigrées. Certains immigrés peuvent acquérir la nationalité française et donc devenir français. Mais, pour ces trois institutions qui ont la même définition d'« immigré », la « qualité d'immigré est permanente : un individu continue à appartenir à la population immigrée même s'il devient français par acquisition ». Voilà pourquoi, selon la définition officielle, c'est le « pays de naissance », et non « la nationalité à la naissance », qui définit l'origine géographique d'un immigré. Par ailleurs, un étranger n'est pas immigré ; plus précisément, un étranger n'est pas nécessairement un immigré et un immigré n'est pas nécessairement un étranger. On peut être né en France et être un étranger, c'est par exemple le cas des mineurs.

La situation souvent précaire du travailleur immigré a traditionnellement nourri une image socialement dévalorisée : à l'extranéité et aux marqueurs culturels de la différence – la langue jouant un rôle majeur – s'ajoutent les signes d'une fragilité sociale qui nourrissent l'impression d'une existence « marginale ». Certaines formes de relégations spatiales ainsi que les modes de regroupements de populations partageant cette précarité sont à même d'alimenter la vision d'une « société à part ».

Parallèlement à cette figure de la pauvreté attachée à l'immigré, la question de la délinquance et de l'insécurité occupe une place conséquente. Toutefois, dans les faits, une grande partie des étrangers confrontés à la police et à la justice le sont pour infraction à la législation sur l'entrée et le séjour des étrangers. La précarité juridique et sociale agit à la manière d'un cercle vicieux qui rend particulièrement visibles les étrangers dans les statistiques de la délinquance.

Si l'intention de nombreux étrangers ayant choisi la France comme destination est de s'y installer durablement, il faut noter qu'ils peinent à se défaire de l'image d'une population en transit, aux yeux de la population majoritaire du pays d'accueil.

### **Immigration, revenus et emplois**

Les personnes vivant au sein d'un ménage immigré ont un niveau de vie médian mensuel de 1 152 euros (après impôts et prestations sociales), contre 1 762 euros pour celles vivant dans un ménage non immigré, soit 35 % de moins selon les données 2015 de l'Insee. Cet écart masque des différences selon le pays d'origine. Les personnes originaires d'un pays d'Afrique ont un niveau de vie médian mensuel de 1 095 euros, contre 1 448 euros pour celles originaires d'un pays d'Europe.

38,6 % des personnes vivant dans un ménage immigré sont considérées comme pauvres (au seuil à 60 % du niveau de vie médian), soit 3,5 fois plus que les non-immigrés. Pour les personnes vivant au sein d'un ménage immigré dont la personne de référence est née en Afrique, le taux est même de 44 %, contre 25 % pour celles nées en Europe.

Les immigrés sont deux fois plus souvent au chômage que les Français nés en France (17 % contre 9 %). Pourquoi? Les étrangers sont, en moyenne, moins diplômés que les Français nés en France. Certains sont aussi discriminés par les employeurs. Enfin, en France, plus de cinq millions d'emplois (presque un sur cinq) sont interdits aux personnes qui n'ont pas une nationalité de l'Union européenne : elles n'ont, par exemple, pas le droit d'être professeur des écoles, facteur, contrôleur de train ou policier.

Source : Observatoire des inégalités, « Les immigrés frappés par la pauvreté et les bas revenus », 2018.

En ligne : [www.inegalites.fr/Les-immigres-frappes-par-la-pauvrete-et-les-bas-revenus](http://www.inegalites.fr/Les-immigres-frappes-par-la-pauvrete-et-les-bas-revenus)

### **Le racisme**

La condamnation de la discrimination raciale est ancienne en France, comme en témoigne l'Article premier de la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen. La législation française a toutefois tardé à intégrer des dispositifs permettant de cibler efficacement les situations de la vie quotidienne dans lesquelles survenaient ces traitements particuliers : refus de fournir un bien ou un service à une catégorie de personnes, entrave à l'accès ou à l'exercice normal d'un travail (refus d'embauche, de promotion, licenciement, sanction...), refus de location ou de vente d'un logement, refus d'accès à un lieu de sociabilité, etc.

En 1965, l'ONU adopte la Convention internationale sur l'élimination de toutes les formes de discrimination raciale, en définissant cette notion comme « toute distinction, exclusion, restriction ou préférence fondée sur la race, la couleur, l'ascendance ou l'origine nationale ou ethnique ». Ratifiée par 157 pays, la convention entre en vigueur en 1969. La loi française relative à la lutte contre le racisme du 1<sup>er</sup> juillet 1972 en intègre le principe, mais de manière moins explicite et systématique.

L'évolution du droit européen joue un rôle déterminant dans le développement des législations nationales, dont celle de la France. Le Conseil de l'Europe et la Communauté économique européenne, puis l'Union européenne (UE) ont assez tôt pris en compte la question des discriminations dans leurs préoccupations. Le traité d'Amsterdam (1997, entré en vigueur en 1999) a défini un programme communautaire de lutte contre les discriminations. L'UE a ainsi compétence dans la lutte contre les discriminations fondées sur l'origine, la « race » et la nationalité.

Le 16 novembre 2001, la France a finalement adopté la loi relative à la lutte contre les discriminations. D'autres lois ont suivi en 2004, 2006 et 2008. Le Code du travail a notamment vu évoluer le régime de la charge de la preuve, un employeur devant désormais prouver qu'une décision est justifiée par des éléments objectifs, étrangers à toute volonté de discriminer. La Haute Autorité de lutte contre les discriminations et pour l'égalité (Halde) a été créée en 2004, puis remplacée en 2008 par le Défenseur des droits (premier mandat en 2011).

Cependant, les inégalités perdurent : sur 843 réponses positives reçues en retour de 3 000 candidatures envoyées à une quarantaine de grandes entreprises françaises pour des postes d'employés et de managers, 36 % favorisent le candidat dit « hexagonal », 16 % le candidat « maghrébin », soit 20 points d'écart selon le résultat d'un *testing* mené par ISM Corum pour le ministère du Travail. 1 500 paires

de CV (soit 3 000 candidatures) ont ainsi été envoyées en réponse aux offres d'emploi de 43 grandes entreprises de plus de 1 000 salariés, représentant neuf secteurs d'activité et réparties sur la France entière. Seuls les noms et prénoms des CV différaient. La formation, l'expérience, l'âge, le diplôme et l'adresse étaient équivalents. La nationalité française figurait explicitement sur chaque CV, en particulier sur ceux aux patronymes à consonance maghrébine.

L'écart est plus important pour les postes d'employés que pour ceux de managers : sur les 387 réponses positives reçues pour les postes d'employés, la candidature hexagonale est retenue dans 40 % des cas, contre 17 % pour la candidature maghrébine, soit 23 points de différence. Sur les 456 réponses positives pour les postes de managers, la candidature hexagonale est retenue dans 32 % des cas, contre 16 % des candidatures maghrébines, soit 16 points d'écart.

Source : Observatoire des inégalités, « Les discriminations à l'embauche persistent », 2017.

En ligne : [www.inegalites.fr/Les-discriminations-a-l-embauche-persistent-en-France](http://www.inegalites.fr/Les-discriminations-a-l-embauche-persistent-en-France)

## Les inégalités sociales et leurs conséquences

### *Dans l'accès à la culture*

Les pratiques culturelles (lecture, cinéma, musées, théâtre, etc.) se sont diffusées au cours des trente dernières années, notamment parce que l'élévation du niveau de diplôme et des niveaux de vie se sont conjugués avec la croissance de l'offre culturelle et sa meilleure mise en valeur (bibliothèques, patrimoine culturel, expositions...). Malgré tout, les écarts restent nets : 63 % des cadres supérieurs sont allés au théâtre au moins une fois dans l'année contre 23 % des ouvriers. 80 % des premiers ont lu au moins un livre contre 31 % des seconds, soit 2,5 fois plus, selon les données 2012 de l'Insee (dernière année disponible pour les catégories sociales).

Le niveau de vie a aussi un impact. On ne va pas au cinéma, assister à un spectacle ou visiter un site culturel dans les mêmes proportions selon ses revenus. Si 42 % des 20 % les plus riches déclarent aller au cinéma plus de trois fois dans l'année, c'est le cas de seulement 17 % des 20 % les plus pauvres (Insee, données 2015). Les pratiques culturelles différenciées en fonction des revenus sont encore plus fortes lorsqu'il s'agit d'assister à un spectacle (théâtre, concert, spectacle vivant) ou de visiter un site culturel. Les plus modestes sont trois fois moins nombreux que les plus favorisés à le faire. Si 6 % de la population dit n'avoir pas pu se permettre d'aller au cinéma sur une année, 17 % des 20 % les plus pauvres sont dans ce cas, contre 1 % des plus riches. La proportion est sensiblement la même en ce qui concerne le fait de ne pas pouvoir se permettre d'assister à un spectacle ou de visiter un site culturel faute de moyens financiers.

Source : Observatoire des inégalités, « Les pratiques culturelles selon les catégories sociales et les revenus », 2018.

En ligne : [www.inegalites.fr/Les-pratiques-culturelles-selon-les-categories-sociales-et-les-revenus](http://www.inegalites.fr/Les-pratiques-culturelles-selon-les-categories-sociales-et-les-revenus)

### *Au travail*

Les salariés sont mieux protégés qu'hier face aux risques, mais la pénibilité du travail n'a pas été réduite. La part de salariés dont le rythme de travail est strictement contrôlé ne diminue pas. Elle est même passée de 31,6 % à 35,2 % entre 2005 et 2016, selon le ministère du Travail. Pour l'essentiel, il s'agit d'ouvriers (la moitié sont concernés) qui voient au quotidien leurs gestes commandés par un rythme de travail imposé par une machine ou par la surveillance de la hiérarchie. Ces contraintes sont moins répandues chez les professions intermédiaires et les employés administratifs, dont beaucoup travaillent dans le secteur tertiaire, mais elles concernent tout de même 35,1 % des premières et 30,3 % des seconds. Les employés de commerce et de services ont ressenti la plus forte hausse de ces contraintes au cours des dix dernières années, + 9,3 points entre 2005 et 2016 (de 19,9 % à 29,2 %), contre + 3,6 points pour l'ensemble des personnes interrogées.

Au cours des quarante dernières années, la part de salariés soumis au déplacement automatique d'une machine est passée de 3 % à 8 %. La proportion de ceux qui sont soumis à la cadence d'une machine a augmenté d'un point sur la période (de 6 à 7 %). La part de ceux qui travaillent à la chaîne a progressé de 2,8 % en 1984 à 4,6 % en 2016.



Globalement, la part des salariés qui travaillent sous contrainte automatique (déplacement d'une pièce ou d'un produit, rythme d'une machine) a presque doublé entre 1984 et 2016, de 6,8 % à 12,4 %. Le travail automatisé a progressé dans toutes les catégories, mais massivement, il touche les ouvriers, dont la part qui travaille ainsi est passée de 16,8 % à 32 %. Par définition, ce type de tâche est quasiment inexistant chez les cadres, mais touche tout de même 7 % des professions intermédiaires et 8,8 % des employés.

Source : Observatoire des inégalités, « Travail pénible : les ouvriers à la peine », 2018.

En ligne : [www.inegalites.fr/Travail-penible-les-ouvriers-a-la-peine?id\\_theme=16](http://www.inegalites.fr/Travail-penible-les-ouvriers-a-la-peine?id_theme=16)

#### *Dans le sport*

La moitié des Français âgés de 16 ans et plus déclarent pratiquer un sport ou une activité physique selon les données 2015 de l'Insee, publiées par l'Institut national de la jeunesse et de l'éducation populaire (Injep) : « La pratique d'une activité physique et sportive joue un rôle positif sur la santé, le bien-être et l'intégration sociale des individus » rappellent les auteurs de l'étude. Pourtant, cette moyenne cache des pratiques différenciées selon le niveau de diplôme, la catégorie socioprofessionnelle et le niveau de vie.

Parmi les 20 % les plus aisés, 60 % ont pratiqué une activité physique ou sportive au cours des douze mois précédant l'enquête, contre un tiers des 20 % les plus modestes. Et, comme il est souligné dans l'étude, « les plus aisés sont non seulement plus nombreux à pratiquer une activité sportive, mais ils la pratiquent aussi plus régulièrement ».

Un quart de ceux qui ne disposent pas de diplôme font du sport, contre près des deux tiers de ceux qui sont titulaires d'un diplôme supérieur à bac + 2. Une partie de ces écarts s'explique par des facteurs comme l'âge ou le sexe : les peu diplômés sont en moyenne plus âgés, et l'âge est un déterminant majeur de la pratique sportive.

Source : Observatoire des inégalités, « Activités sportives : des pratiques inégales », 2018.

En ligne : [www.inegalites.fr/Activites-sportives-des-pratiques-inegales](http://www.inegalites.fr/Activites-sportives-des-pratiques-inegales)

#### *Dans le domaine médical*

Chez les hommes, treize années d'espérance de vie à la naissance séparent les 5 % les plus pauvres, qui vivent en moyenne avec 470 euros mensuels pour une personne, et les 5 % les plus riches qui disposent de 5 800 euros, selon les données de l'Insee (période 2012-2016). Les hommes les plus modestes peuvent compter sur 71,7 années de vie, contre 84,4 pour les plus aisés. Quant aux femmes, les plus pauvres ont une espérance de vie de 80 ans, contre 88,3 années pour les plus riches. Les catégories les plus pauvres en France ont une espérance de vie semblable à celle des pays d'Asie ou d'Amérique du Sud : à celle du Bangladesh pour les hommes, de l'Argentine pour les femmes.

L'espérance de vie augmente très rapidement avec le revenu. Comment expliquer cet impact propre au revenu ? Pour certains soins, le reste à charge pour les patients demeure élevé. Les plus aisés ont la possibilité de payer plus cher (dépassements d'honoraires) pour accéder plus vite à des soins de meilleure qualité. L'Insee rappelle que 11 % du cinquième de la population le plus modeste dit avoir renoncé aux soins au cours de l'année, selon l'enquête Santé et protection sociale de 2014, contre seulement 1 % du cinquième de la population le plus aisé.

Source : Observatoire des inégalités, « Riches et pauvres, inégaux devant la mort », 2018.

En ligne : [www.inegalites.fr/Riches-et-pauvres-inegaux-devant-la-mort](http://www.inegalites.fr/Riches-et-pauvres-inegaux-devant-la-mort)

Les maladies professionnelles frappent avant tout les milieux populaires. Sur 52 500 cas en 2012 (dernière année disponible), près des trois quarts concernent des ouvriers. 23 % touchent des employés et 4 % seulement des cadres supérieurs ou des professions intermédiaires. Les secteurs les plus exposés sont l'industrie de la viande, de l'habillement, des équipements du foyer, la blanchisserie, les activités d'hypermarchés et de supermarchés, l'aide à domicile et la construction, des secteurs qui emploient une grande part de salariés non qualifiés.

Les troubles musculo-squelettiques (TMS) représentent 86 % des maladies professionnelles reconnues, l'amiante en regroupe 8 %, les surdités 2 % et les maladies de peau 1 %. 70 % des cas de TMS concernent des ouvriers, en particulier des ouvrières dont le travail est concentré dans des secteurs à risque, comme l'industrie de la viande, du cuir ou de l'habillement. Quand ces dernières déclarent huit cas de TMS par millions d'heures rémunérées, les femmes cadres ne déclarent que 0,3 cas et les hommes ouvriers un peu plus de deux cas.

Source : Observatoire des inégalités, « Les maladies professionnelles touchent les moins qualifiés », 2017.

En ligne : [www.inegalites.fr/L-exposition-aux-maladies-professionnelles?id\\_theme=16](http://www.inegalites.fr/L-exposition-aux-maladies-professionnelles?id_theme=16)

#### *En matière de logement*

Quatre millions de personnes sont mal logées en France, selon la Fondation Abbé-Pierre. Ce chiffre est légèrement supérieur à la part de la population qui estime vivre dans des conditions de logement « insuffisantes » ou « très insuffisantes » (3,8 millions en 2013, selon l'Insee). Du sans domicile fixe au jeune contraint de revenir chez ses parents, en passant par le couple qui vit avec son enfant dans un studio, le « mal-logement » recouvre des réalités différentes. Au fond, il se présente sous trois formes principales, parfois conjuguées : une mauvaise qualité de l'habitat, une faible superficie et le fait de ne pas avoir de logement à soi.

Premièrement, être mal logé, c'est vivre dans un habitat de très mauvaise qualité : 2,4 millions de personnes sont concernées. 85 000 personnes occupent durablement un « logement » qui n'en est pas un : une tente, un mobile-home, une cabane... La Fondation Abbé-Pierre y ajoute 208 000 gens du voyage qui ne disposent pas d'aire aménagée. À ces très mal-logés, il faut additionner les 2,1 millions de personnes vivant dans un logement inconfortable, dont 330 000 sont privées du confort de base (eau courante, douche, WC intérieur) et 1,8 million dont le logement relève d'un autre critère de dégradation comme un chauffage rudimentaire, l'absence de coin cuisine ou la présence de fissures profondes dans la façade.

Deuxièmement, être mal logé, c'est manquer d'espace. 934 000 personnes vivent dans un logement dit « surpeuplé ». Selon l'Insee, le peuplement « normal » d'un logement répond à la norme suivante : au moins une pièce pour le ménage (le séjour), plus une pour un couple (une chambre), une pour les célibataires de 19 ans et plus, une pour deux enfants s'ils sont de même sexe ou ont moins de sept ans, sinon une par enfant. Pour ces 934 000 personnes, il manque deux pièces à cette norme. Un couple avec deux enfants de sexe différent de plus de sept ans doit normalement pouvoir compter sur quatre pièces ; s'il vit dans un deux-pièces, il est considéré comme mal logé.

Troisièmement, être mal logé, c'est ne pas disposer de logement à soi, vivre à la rue ou hébergé par un ami, un membre de la famille ou une association notamment. 143 000 personnes n'ont pas de domicile selon les recensements effectués par l'Insee dans les centres d'hébergement. Parmi elles, la majorité est logée de façon très précaire (logement ou hôtel), mais un peu moins de 11 000 sont sans abri, dorment dans des caves, des halls d'immeuble ou sous les ponts. Ces dernières n'ont pas de domicile, mais surtout vivent dans les conditions d'habitat les plus indignes, elles auraient pu être comptabilisées parmi les personnes vivant dans un habitat de mauvaise qualité. 643 000 personnes sont hébergées chez des tiers. Elles ne vivent pas nécessairement dans des conditions de logement les plus difficiles, mais sont contraintes de vivre chez autrui. Parmi elles, 69 000 vivent chez une personne avec qui elles n'ont aucun lien de parenté.

Source : Observatoire des inégalités, « Quatre millions de mal-logés : de quoi parle-t-on ? », 2018.

En ligne : [www.inegalites.fr/Quatre-millions-de-mal-loges-de-quoi-parle-t-on](http://www.inegalites.fr/Quatre-millions-de-mal-loges-de-quoi-parle-t-on)

#### *Telle mère, telle fille ? La reproduction sociale en question*

En 2014, 47 % des fils de cadres supérieurs, selon l'Insee, étaient eux-mêmes cadres sup, contre moins de 20 % de l'ensemble des fils et moins de 10 % des enfants d'ouvriers.

Près de trois quarts des enfants de cadres supérieurs sont restés dans leur catégorie sociale ou se situent parmi les professions intermédiaires. La situation des enfants d'ouvriers est le reflet inverse de celle des enfants de cadres : 48 % sont demeurés ouvriers alors que seuls 10 % des fils de cadres

sont devenus ouvriers. La situation des employés et des professions intermédiaires est plus incertaine. Si un quart des enfants des professions intermédiaires ont grimpé dans la hiérarchie pour devenir cadres supérieurs, plus du tiers sont redescendus au niveau employé ou ouvrier. Un tiers des enfants d'employés sont devenus ouvriers, mais 42 % ont accédé à une position sociale supérieure, parmi les professions intermédiaires (26 %) ou les cadres supérieurs (16 %).

Source : Observatoire des inégalités, « Tel père, tel fils ? L'inégalité des chances reste élevée », 2019.

En ligne : [www.inegalites.fr/Tel-pere-tel-fils-L-inegalite-des-chances-reste-elevee](http://www.inegalites.fr/Tel-pere-tel-fils-L-inegalite-des-chances-reste-elevee)

### **Inégalités mondiales et géographiques : a-t-on tous les mêmes droits ?**

#### *La question de la scolarisation*

Entre 2000 et 2012, le nombre d'enfants non scolarisés en âge d'aller à l'école primaire dans le monde a diminué presque de moitié, passant de 102 millions en 2000 à 58 millions en 2012. Cependant, à partir de 2008, la scolarisation est ralentie et les objectifs du millénaire pour le développement de l'éducation universelle n'ont pas été atteints. Un enfant sur dix en âge d'aller à l'école primaire n'est toujours pas scolarisé. Parmi ceux-ci, 33 millions se trouvent en Afrique subsaharienne, et plus de la moitié (55 %) sont des filles. Les inégalités sont flagrantes en fonction de la richesse du pays, du milieu de vie, du sexe et des situations politiques (zones de conflits). En Afrique subsaharienne, où vit plus de la moitié des enfants non scolarisés, la situation est particulièrement préoccupante. Sur la base des tendances actuelles, la région n'atteindrait pas l'enseignement primaire universel avant 2050.

#### *Le domaine de la santé*

L'analyse de la densité de médecins par pays livre une vision d'ensemble assez fidèle des inégalités de santé dans le monde. Il existe un écart très important entre les pays les mieux lotis et ceux qui en sont les plus démunis : là où l'Autriche compte 52 médecins pour 10 000 habitants, le Rwanda et l'Ouganda en comptent un seul, selon les données 2015 de l'Organisation mondiale de la santé (OMS).

Les pays riches de la planète se caractérisent tous par un nombre de médecins bien supérieur à 25 pour 10 000 habitants : 44 en Norvège, 42 en Allemagne, 40 en Russie ou encore 39 en Italie et en Espagne. En France, on compte 32 médecins pour 10 000 habitants. En bas de l'échelle, les pays d'Afrique, et plus particulièrement de l'Afrique de l'Est, se distinguent par un effectif médical très faible, généralement un médecin pour 10 000 habitants. La Thaïlande (5), le Vietnam (8), le Sri Lanka (9) ou le Pakistan (10) ne sont guère mieux dotés.

Source : Observatoire des inégalités, « L'accès à la médecine inégalement réparti dans le monde », 2018.

En ligne : [www.inegalites.fr/L-acces-a-la-medecine-inegalement-reparti-dans-le-monde?id\\_theme=26](http://www.inegalites.fr/L-acces-a-la-medecine-inegalement-reparti-dans-le-monde?id_theme=26)

#### *Enfance et travail*

218 millions d'enfants âgés de 5 à 17 ans, soit 13,8 % des enfants de cet âge, sont « occupés économiquement » au moins une heure au cours de la semaine d'enquête, estime l'Organisation internationale du travail (OIT) en 2016. Parmi eux, 152 millions, soit 9,6 %, « travaillent », ce qui signifie que leur activité contrevient aux normes internationales. 4,3 millions d'enfants sont assujettis à du travail forcé (servitude pour dettes, prostitution, enfants-soldats, etc.), dont 300 000 par les autorités de l'État.

Entre 2012 et 2016, le nombre d'enfants occupés économiquement dans le monde a diminué de plus de 46 millions et leur proportion est passée de 16,7 à 13,8 %. Le nombre et la part des enfants qui travaillent de manière illégale ont également diminué, passant de 168 à 152 millions d'enfants, soit de 10,6 % à 9,6 %. Même chose pour ceux qui occupent un emploi « dangereux », c'est-à-dire « particulièrement à risque pour leur santé, leur sécurité, leur développement physique ou moral » selon l'OIT : leur part est passée de 5,4 % en 2012 à 4,6 % en 2016, et leur nombre de 85 à 73 millions. Cette tendance à la diminution a été plus marquée entre 2008 et 2012. Elle s'est ensuite sensiblement ralentie, entre 2012 et 2016.

L'Afrique est la région où le plus grand nombre d'enfants travaillent : ils sont 72 millions (presque 20 % des enfants) à exercer un travail qui contrevient aux normes internationales. Parmi eux, 31,5 millions, soit 8,6 % des enfants, effectuent un travail dangereux. En Asie et dans le Pacifique, la part des enfants qui travaillent illégalement est de 7,4 %. Avec 62 millions d'enfants concernés, cette grande région du monde représente 41 % des enfants qui travaillent illégalement dans le monde.



Le travail des enfants est corrélé à la pauvreté des nations. Dans les pays où le revenu moyen par habitant est inférieur à 1 045 dollars par an et par personne, un enfant sur cinq travaille en dépit des normes internationales. Ils représentent plus de 65 millions d'enfants et 43 % de l'ensemble des enfants qui travaillent dans le monde. Le phénomène n'a pas totalement disparu des pays les plus riches : plus de deux millions d'enfants travaillent illégalement dans les pays où l'on gagne plus de 12 700 dollars par an en moyenne. Plus de trois quarts d'entre eux sont contraints à des travaux dangereux.

Les enfants qui travaillent illégalement sont surtout les plus jeunes : au nombre de 72,6 millions, les 5-11 ans représentent près de 48 % d'entre eux. Par rapport à la période 2008-2012, c'est parmi ces plus jeunes que les progrès ont été les plus faibles : de 73 millions en 2012, ils sont passés à 72,5 millions en 2016, et représentent encore 8,3 % de leur classe d'âge.

Source : Observatoire des inégalités, « 150 millions d'enfants travaillent dans le monde », 2018.

En ligne : [www.inegalites.fr/150-millions-d-enfants-travaillent-dans-le-monde?id\\_theme=26](http://www.inegalites.fr/150-millions-d-enfants-travaillent-dans-le-monde?id_theme=26)

# Éclairages pédagogiques : proposition de séquence

## Titre de la séquence

« LIBERTÉ, INÉGALITÉS ?, FRATERNITÉ » : s'engager pour mieux comprendre les inégalités

## Niveau

Lycée

## Place dans les programmes

Cette séquence s'inscrit dans le thème « Égalité et discrimination ».

## Objectifs généraux de la séquence

Proposer aux élèves de s'engager dans l'organisation d'un débat afin de les amener à réfléchir à la question des inégalités.

Faire prendre conscience des origines des inégalités et de leurs conséquences.

Acquérir une culture sur la question des inégalités.

## Compétences visées

Respecter les autres.

Respecter et adhérer au principe d'égalité.

Prendre conscience de la notion de stéréotype, de préjugé ou de cliché.

S'impliquer dans un acte collectif concret.

Prendre part à un échange dialogué et argumenté, à un débat citoyen.

## Organisation de la séquence

Le projet d'exploitation du webdoc prend appui sur quatre séances.

– Séance 1 : égalités, inégalités ? Ouvrons le débat...

– Séance 2 : construction d'un état des lieux sur les inégalités

– Séance 3 : organisation d'une table ronde autour de la question des inégalités

– Séance 4 : à vous de jouer – « Luttons contre les inégalités dans votre établissement ! »

## ÉTAPES DE MISE EN ŒUVRE, PROGRESSION ENVISAGÉE

### INTRODUCTION DE LA SÉQUENCE

L'enseignant introduit la séquence en expliquant aux élèves qu'ils vont travailler ensemble autour de la question des inégalités afin de pouvoir organiser un événement dans l'établissement. Cette action aura pour objectif de sensibiliser les élèves, mais aussi les adultes (personnels, parents, élus...) sur ce thème.

Il présente l'Observatoire des inégalités – initiateur du webdoc –, son origine et ses missions.

### SÉANCE 1. ÉGALITÉS, INÉGALITÉS ? OUVRONS LE DÉBAT...

#### Étape 1. Introduction de la séance

Cette étape s'appuie sur le webdocumentaire. En amont du visionnage, l'enseignant s'assurera de la compréhension des termes qui sont employés (discrimination, sexisme...).

Après un temps de visionnage du webdocumentaire (l'enseignant choisit de regarder l'ensemble ou une partie de la vidéo), les élèves sont invités à noter, individuellement, les éléments marquants ou posant question. Ces notes seront utilisées lors des échanges de l'étape 2.

### **Étape 2. Remue-méninges : avons-nous tous les mêmes chances ?**

L'enseignant propose aux élèves de répondre individuellement à deux questions :

- A-t-on tous les mêmes chances dans la vie ?
- Quels peuvent être, à la vue du webdoc et selon votre propre expérience, les entraves à l'égalité et dans quelle mesure ?

Puis il organise entre les élèves un temps d'échange. Par groupe de quatre, ils confrontent leurs idées et réalisent une synthèse écrite présentée ensuite au reste de la classe. Un rapporteur est désigné au début de ce temps de réflexion collective.

### **Étape 3. Synthèse**

En classe entière, les groupes présentent leur réflexion. À l'issue des présentations, le professeur peut amener les élèves à dégager une problématique, ainsi que les enjeux qui découlent de la question des discriminations.

## **SÉANCE 2. CONSTRUCTION D'UN ÉTAT DES LIEUX SUR LES INÉGALITÉS**

### **Étape 1. Introduction de la séance**

Au début de la séance, l'enseignant demande aux élèves de revenir sur ce qu'ils ont fait lors de la séance 1 : éléments de la synthèse, problématique et enjeux de la thématique.

### **Étape 2. Enrichissons nos réflexions !**

Le professeur propose un travail de groupe permettant de faire émerger de nouvelles origines d'inégalités, ainsi que les conséquences qu'elles peuvent avoir sur la vie des personnes.

L'activité peut être menée au CDI ou en salle informatique, afin d'avoir accès à des informations complémentaires (recherche sur internet, articles de journaux...) et de pouvoir réviser le webdoc en autonomie.

À l'issue de ces recherches, les élèves, par groupe, réalisent pour chaque entrée identifiée, une carte mentale recensant les causes et leurs conséquences, ainsi que les moyens de lutte possibles.

### **Étape 3. Synthèse**

En classe entière, une carte mentale synthétisant l'ensemble des propositions est réalisée. Le professeur demande aux élèves de faire le lien entre cet état des lieux, les enjeux et la problématique mis en évidence lors de la séance 1.

## **SÉANCE 3. ORGANISATION D'UNE TABLE RONDE AUTOUR DE LA QUESTION DES INÉGALITÉS**

### **Intérêt et préalable à l'organisation d'une table ronde pour les élèves**

Pratiquer le débat en classe présente plusieurs intérêts pour les élèves :

- apprendre à construire un rapport non dogmatique au savoir par un travail langagier et conceptuel ;
- confronter des idées entre pairs pour faire évoluer des représentations ;
- développer la fonction représentationnelle du langage, à savoir l'utilisation du langage pour mieux penser, pour structurer sa pensée. C'est dans l'échange avec l'autre, dans la confrontation des points de vue et dans la recherche d'arguments que la pensée s'organise, se structure et que le raisonnement s'enrichit.

Les débats doivent s'inscrire dans une éducation au respect de l'autre :

- liberté de s'exprimer, ou non ;
- respect, considération et non-jugement de la parole de chacun. Il s'agit de réfléchir, de rebondir à partir des propos d'autrui ;
- utilisation d'un vocabulaire précis appartenant au registre de la langue adapté.

Des règles d'échanges peuvent être proposées aux élèves :

- lever la main pour pouvoir prendre la parole et attendre qu'elle nous soit donnée pour intervenir ;
- écouter sans couper la parole ;
- prendre en compte la parole de l'autre ;
- ne pas se moquer ;
- avoir le droit de se taire.

### **Étape 1. Préparation de la table ronde**

La classe est divisée en trois groupes, qui vont, chacun, étudier plus précisément une problématique pour en devenir expert et pouvoir animer une partie de la table ronde.

Le professeur peut proposer plusieurs entrées :

- le racisme dans une société diverse ;
- hommes et femmes sur le chemin de l'égalité ? ;
- la question des origines sociales.

Après ce temps de recherche, chaque élève est invité à préparer une courte présentation orale sur la problématique retenue. L'élève peut être filmé s'il le souhaite, afin qu'il puisse analyser sa prise de parole et l'améliorer.

Lors de l'étape suivante, le professeur présente les différents rôles à remplir durant le débat :

- l'animateur ou modérateur. Il veille à la bonne circulation de la parole et pose les questions qui lancent les échanges ;
- le synthétiseur. Il reprend à la fin de chaque question les propos évoqués durant l'échange ;
- les participants.

Les questions posées durant le débat sont préparées et écrites collectivement.

### **Étape 2. Organiser un débat au sein de l'établissement**

Le débat est organisé au sein de l'établissement afin d'ouvrir une réflexion sur la question des inégalités. Différentes personnes sont invitées à prendre part au débat : les personnels de l'établissement et les élèves d'autres classes. Pour faciliter la participation, il peut se dérouler durant la pause méridienne.

Les élèves ne participant pas à la table ronde auront pour rôle de poser des questions lors du temps d'échange avec le public, afin d'enrichir le débat et de couvrir l'ensemble des problématiques. Des grilles d'observation du déroulement du débat peuvent être également proposées.

### **Étape 3. Retour sur le débat**

À l'issue du débat, le professeur propose un temps de retour sur ce qu'il s'est passé. Plusieurs points peuvent être abordés :

- le respect des règles ;
- l'équilibre entre les temps de parole ;
- les thématiques abordées ;
- l'élocution ;
- la pertinence des arguments ;
- la citation des sources et leur pertinence ;
- la participation du public...

Cette analyse s'appuie sur les observations faites par les élèves dont le rôle était d'observer le déroulé du débat. Si la table ronde est filmée, le visionnage de la captation complétera les observations.

#### SÉANCE 4. À VOUS DE JOUER : « LUTTONS CONTRE LES INÉGALITÉS DANS VOTRE ÉTABLISSEMENT ! »

À la suite du débat, un événement est organisé afin de mobiliser l'ensemble des élèves et des acteurs éducatifs de l'établissement sur la question des inégalités.

Les outils d'informations créés pourront également servir à faire connaître l'Observatoire des inégalités, ainsi que le webdocumentaire et les ressources qu'il propose.

##### **Exemples d'événements à organiser**

Lancer une campagne d'affichage (lors de la Semaine de lutte contre le racisme et l'antisémitisme, la Semaine de l'égalité professionnelle femmes-hommes, par exemple). Les élèves de l'établissement pourront voter pour l'affiche la plus convaincante et persuasive.

Dans la mesure où les programmes d'histoire en offrent l'opportunité et si le contexte local le permet, on envisagera le montage d'une exposition. Plusieurs thématiques peuvent être proposées :

- parcours d'ancêtres migrants ;
- mémoire de mes ascendants (migrants, soldats, résistants...). Ce qui permettra de renforcer l'idée que chacun, quelle que soit son origine sociale ou ethnique, est acteur et non simplement spectateur de la « grande histoire » ;
- femmes de ma famille. Le parcours d'une femme importante pour soi ; le parcours d'une femme de sa famille (mère, grand-mère, sœur...) qui a, à sa façon, fait avancer la condition des femmes ; le parcours d'une femme qui peut être un modèle politique (Simone Veil, Elisabeth Badinter ou Malala Yousafzai...), une romancière (Rachel Khan, Marguerite Yourcenar...), une sportive (Marie-José Pérec, Florence Arthaud...), une scientifique (Marie Curie...), une artiste (Mata Gabin, Beyoncé, Emma Watson, Anne Sylvestre...), etc. ;
- la scolarisation ici et ailleurs ;
- l'égalité filles-garçons au lycée : quelle représentation de la femme ? ;
- les inégalités sociales.

Proposer un *escape game* à son établissement.

Organiser un hackathon.

Participer à un concours national comme celui de l'Observatoire des inégalités « Jeunesse pour l'égalité » qui propose de réaliser une création visuelle.

Participer au concours du Clemi « Zéro Cliché » qui invite les lycéens à déconstruire les stéréotypes sexistes dans les médias, le sport, la mode, l'école, la famille...

D'autres concours sont disponibles sur le site de Réseau Canopé :

[www.reseau-canope.fr/outils-egalite-filles-garcons/travailler-avec-des-partenaires-et-des-associations.html](http://www.reseau-canope.fr/outils-egalite-filles-garcons/travailler-avec-des-partenaires-et-des-associations.html)

---

## Bibliographie

---

Bourdieu Pierre et Passeron Jean-Claude, *La Reproduction : éléments d'une théorie du système d'enseignement*, Paris, Éditions de Minuit, 1970.

Cnesco, *Inégalités sociales et migratoires : comment l'école amplifie-t-elle les inégalités?*, rapport, septembre 2016.

Credoc, « Baromètre DJEPVA sur la jeunesse 2018 », rapport, Injep, 2018.

Dubet François, *Les Places et les Chances. Repenser la justice sociale*, Paris, Seuil, 2010.

« École, territoires et partenariats », *Diversité*, hors-série n° 16, novembre 2015.

Felouzis Georges, *Les Inégalités scolaires*, Paris, PUF, 2014.

Galland Olivier, *Les Jeunes*, Paris, La Découverte, 2009.

Injep, *Les Chiffres clés de la jeunesse 2019*, Paris, Injep, 2019.

Maurin Louis, *Comprendre les inégalités*, Tours, Observatoire des inégalités, 2018.

Observatoire des inégalités, *Rapport sur les inégalités en France* (édition bisannuelle).

Piketty Thomas, *L'Économie des inégalités*, Paris, La Découverte, 2008 (1<sup>re</sup> éd. 2004).

Rochex Jean-Yves, « Des inégalités scolaires, des moyens de les mesurer et d'en étudier les processus de production », *Le Français aujourd'hui*, vol. 183, n° 4, 2013, p. 9-28.

Schmidt Nina (dir.), *Les Inégalités expliquées aux jeunes*, Tours, Observatoire des inégalités, 2018.

---

# Sitographie

---

## **Insee**

Le producteur par excellence de données dans tous les domaines en France. Incontournable.

[www.insee.fr](http://www.insee.fr)

## **Haut Conseil à l'égalité entre les femmes et les hommes**

Le site du Haut Conseil à l'égalité entre les femmes et les hommes propose, outre les textes législatifs en vigueur, des données chiffrées, par exemple sur les stéréotypes et les rôles sociaux, les violences de genre ou la parité.

[www.haut-conseil-egalite.gouv.fr](http://www.haut-conseil-egalite.gouv.fr)

## **Fondation Abbé-Pierre**

Pour son rapport annuel sur le mal-logement qui reste la référence en la matière.

[www.fondation-abbe-pierre.fr](http://www.fondation-abbe-pierre.fr)

## **Ministère de l'Éducation nationale et de la Jeunesse**

Un très grand nombre de données sur les statistiques, études et évaluations portant sur le système éducatif et la recherche.

[www.education.gouv.fr/pid25496/statistiques.html](http://www.education.gouv.fr/pid25496/statistiques.html)

## **Ministère du Travail**

De très nombreuses données sur l'emploi et le chômage.

<http://travail-emploi.gouv.fr>

## **Onisep**

L'Onisep propose, entre autres ressources, un webdocumentaire « L'école du genre » qui « décrypte ce qui dans notre éducation nous fait fille ou garçon ».

[www.onisep.fr/Equipes-educatives/Egalite-filles-garcons/L-ecole-du-genre-webdoc-contre-les-stereotypes](http://www.onisep.fr/Equipes-educatives/Egalite-filles-garcons/L-ecole-du-genre-webdoc-contre-les-stereotypes)

## **Réseau Canopé**

Outils égalité filles-garçons. Une plateforme rappelant les enjeux de la transmission à l'école d'une culture d'égalité entre les filles et les garçons.

[www.reseau-canope.fr/outils-egalite-filles-garcons.html](http://www.reseau-canope.fr/outils-egalite-filles-garcons.html)